Nos Missions

Créée en 2011 par le décret n°660/PR du 28 avril 2011, puis réorganisée par le décret n°0003/PR/MESRSTTENFC du 11 janvier 2021, l'Agence Nationale des

Bourses du Gabon est placée sous la tutelle technique du ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transfert de Technologies. Elle exécute la politique du gouvernement dans la gestion des étudiants boursiers gabonais. Son objectif est de garantir à tous les étudiants des chances équitables d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur, en tenant compte des orientations du gouvernement et de l'adéquation formation emploi dans l'attribution des bourses. L'Agence est composée de quatre organes à savoir : le Conseil d'Administration, la Direction Générale, l'Agence Comptable et la Commission Technique des Bourses.

Les missions de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon s'articulent autour de 8 axes:

* L'examen des demandes de bourse d'études des élèves, étudiants et sportifs de haut niveau inscrits dans les établissements spécialisés et dans les établissements d'enseignement supérieur reconnus au Gabon et à l'étranger:
* D'attribuer, transférer, suspendre, renouveler, supprimer ou de rétablir les bourses d'études nationales ou de coopération accordées aux élèves, étudiants et sportifs de haut niveau sur le territoire national ou à l'étranger;
* De gérer et contrôler l'ensemble des bourses d'études accordées aux élèves, étudiants et sportifs de haut niveau gabonais au Gabon ou à l'étranger;
* De gérer les titres de transport des élèves, étudiants et sportifs de haut niveau bénéficiaires d'une bourse d'études;
* De conclure tout partenariat avec toute personne physique ou morale de droit privé ou public, en rapport avec ses missions;
* De payer les bourses d'études et les frais annexes des étudiants;
* De concéder des avantages aux élèves, étudiants et sportifs de haut niveau boursiers, conformément aux dispositions des textes en vigueur.
* La bancarisation

En 2014, l'ANBG via un partenariat avec certaines banques, a mis en place le processus de la bancarisation. Il consiste en l'ouverture de comptes bancaires aux étudiants boursiers. Ce principe a été mis en place au Gabon, en vue de permettre à la population estudiantine boursière de bénéficier d'un compte bancaire.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des étudiants boursiers inscrits dans les écoles d'enseignement supérieur aussi bien au Gabon, possèdent un compte bancaire.